



### **Service juridique mutualisé de l'Agence des Territoires (AT 86) et de l'Association des Maires (AMF 86)**

05 49 00 60 00

formationdeselus@at86.fr

### **Définition et enjeux publics**

- Proposer aux élus de la Vienne de bénéficier d'un plan de formation et de réunions d'information tout au long du mandat municipal et communautaire
- Les formations et réunions d'information portent sur tous les sujets en lien avec l'exercice du mandat local
- Le service organise en moyenne une quarantaine de sessions de formation par an, dans ses locaux ou sur l'ensemble du territoire de la Vienne
- L'Agence des Territoires est agréée par le Ministère de l'Intérieur

### **Les bénéficiaires**

Les élus des communes et intercommunalités de la Vienne

### **L'accompagnement proposé**

- Envoi d'un programme par semestre
- Inscription obligatoire, gratuite ou payante selon les thèmes abordés
- Montage et suivi du dossier DIF des élus auprès de la Caisse des dépôts
- Possibilité de mettre en place des formations à la demande : définition du besoin avec le/les élus concerné(s), proposition d'un programme et organisation de la ou des sessions nécessaires.